



Organismes de formation : les employeurs claquent la porte de la Commission Paritaire Nationale de l'Emploi et de la Formation professionnelle (CPNEF).

- **Une attitude regrettable, qui n'est pas à la hauteur des enjeux auxquels la branche est confrontée.**

Ce mercredi 14 octobre 2026, lors de la Commission Paritaire Nationale de l'Emploi et de la Formation professionnelle (CPNEF) de la branche des organismes de formation, les organisations patronales ont choisi de mettre un terme aux échanges après le refus unanime des organisations syndicales de suspendre la collecte relative à la contribution conventionnelle dédiée à la formation professionnelle.

Cette décision interroge profondément sur la conception du dialogue social portée par les représentants des employeurs. Depuis quand un désaccord en négociation justifie-t-il de quitter la table des discussions ?

Les organisations syndicales sont conscientes des difficultés économiques que traversent depuis plusieurs années le secteur. La diminution des financements publics, notamment des aides à l'apprentissage, fragilise de nombreux organismes de formation. Ce constat est partagé par l'ensemble des acteurs de la branche. Pour autant, ces évolutions, largement connues et annoncées, auraient dû conduire les employeurs à mieux anticiper et à engager une réflexion sur les réponses à apporter.

Les organisations patronales ont demandé une suspension totale, pendant un an, de la contribution conventionnelle à la formation professionnelle. Face au refus unanime des organisations syndicales, elles ont formulé une seconde proposition : suspendre intégralement la collecte pour les organismes de formation de moins de 250 salariés et, pour ceux de 250 salariés et plus, limiter la collecte à 75 % du taux conventionnel prévu par la convention collective.

Cette nouvelle proposition n'a pas davantage recueilli l'accord des organisations syndicales.

La branche dispose aujourd'hui de plus de 20 millions d'euros issus de la contribution conventionnelle à la formation professionnelle.

Pour les organisations syndicales, la question ne pouvait se limiter à la seule suspension de la collecte de la contribution.

- **Un autre débat doit être au cœur des échanges.**

Comment mobiliser efficacement les plus de 20 millions d'euros aujourd'hui disponibles afin de développer les compétences des salariés, d'accompagner les évolutions professionnelles et de sécuriser les parcours dans un secteur en pleine transformation ?



Suspendre ne signifie pas refuser le dialogue, bien au contraire. Les organisations syndicales souhaitent poursuivre les travaux et trouver des solutions concrètes permettant de mobiliser les financements existants au bénéfice des salariés.

Plutôt que de poursuivre les échanges et de rechercher des solutions, les organisations patronales ont alors choisi de rompre la négociation et ainsi empêcher de statuer d'autres sujets essentiels inscrits à l'ordre du jour, notamment la période de reconversion et le positionnement d'un nouveau certificat de qualification professionnelle (CQP) dans la grille de classification de la branche.

Ils concernent directement la reconnaissance des qualifications, l'évolution professionnelle et la sécurisation des parcours des salariés, dans un secteur confronté à de profondes transformations.

Plus que jamais, la branche a besoin de dialogue, de perspectives et de solutions concrètes. Les salariés attendent des réponses à leurs besoins de qualification et de sécurisation de leur parcours professionnel et de préserver leur emploi.

Contacts presse

Fep CFDT : Sylvie LEHELLOCO slehellico@fep.cfdt.fr

SNPEFP-CGT: Emmanuel DOUCET emmanuel.doucet@efp-cgt.org

F&D CFE-CGC : Larbi BESSA l.bessa@free.fr

SNEPL CFTC : Suzanne SELLAM suzanne.sellam@snepl-cftc.fr

SNEPAT FO : Laurence GILBERT: lgilbert@snepat-fo.fr